



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN

AVIS DE PROMULGATION
RÈGLEMENT NUMÉRO 583-2026

Avis est par la présente donné par la soussignée directrice générale adjointe et greffière de la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan que lors de la séance ordinaire du 11 mai 2026, le conseil municipal de Saint-Roch-de-l'Achigan a adopté le règlement numéro 583-2026, relatif aux droits sur les mutations immobilières sur le territoire de la municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan.

Que ce règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan, au 7, rue du Dr-Wilfrid-Locat durant les heures régulières.

Qu'il entrera en vigueur conformément à la loi le 1^{er} juin 2026.

DONNÉ À SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN CE 19^e JOUR DU MOIS DE MAI 2026.

(Original signé)

Vianca Moreno

Directrice générale adjointe et greffière